

Aide aux entreprises de Bourgogne-Franche-Comté pour attirer et fidéliser les travailleurs

ANACT

Dépôt avant le 4 avril 2025.

Présentation du dispositif

Cet appel à projets a pour objectif d'aider les entreprises frontalières de Bourgogne-Franche-Comté à attirer et fidéliser les travailleurs en améliorant leurs conditions de travail.

La zone frontalière de Bourgogne-Franche-Comté fait face à des enjeux spécifiques concernant l'attractivité de ses entreprises. La situation est renforcée par plusieurs défis liés à la concurrence du marché du travail Suisse, en particulier due aux différences salariales.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Entreprises et associations de moins de 300 salariés, organisations professionnelles, syndicats, et acteurs territoriaux de l'emploi et de la formation situés en Bourgogne-Franche-Comté.

— Critères d'éligibilité

Les bénéficiaires de l'appel à projets devront être implantées dans le périmètre des bassins d'emplois suivants : Belfort, Montbéliard, Héricourt, Morteau, Pontarlier, St Claude et Lons Le Saunier.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont retenus les projets innovants en matière de conditions de travail (sont exclus les investissements matériels et la formation).

Les projets devront mieux intégrer la dimension des conditions de travail et des conditions d'emploi comme levier clé de l'attractivité. Exemples d'entrées thématiques qui peuvent être envisagées :

- Recrutement/fidélisation,
- Gestion des ressources humaines,
- Mixité / égalité (Les différences de salaire entre les femmes et les hommes sont presque identiques en Suisse et en France. S'intéresser à la population des femmes pour les attirer et les fidéliser peut donc être une clé

d'entrée pour cet appel à projet),

- Organisation du travail,
- Prévention de la désinsertion professionnelle,
- Dialogue social.

— Dépenses concernées

Sont financées les dépenses suivantes :

- les actions individuelles (pour une entreprise ou une association),
- les actions collectives inter-entreprise et/ou territoriale d'un même secteur ou des secteurs différents (pour un porteur de projet associant entre 3 à 10 entreprises et/ou associations sur un territoire donné),
- les actions collectives de construction d'outils et méthodes d'un même secteur ou des secteurs différents (pour un porteur de projet associant un maximum d'entreprises et/ou associations sur un territoire donné).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Une enveloppe financière globale de 170 000 € est dédiée à cet appel à projets.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme ?

Les demandes se font en ligne via le portail démarches-simplifiées.fr :

- [demande d'aide - Action collective inter-entreprise et/ou territoriale](#),
- [demande d'aide - Action collective de construction d'outils et méthodes](#).

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 300 salariés.

Organisme

ANACT

Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

- **Accès aux contacts locaux**
Web : www.anact.fr/...